



Boulogne-Billancourt, le 30 août 2019,

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du FCP « **FOX FRANCE** » (ISIN : FR0010342055) et nous vous remercions de votre confiance.

1. L'opération

A compter du **11/09/2019** la société Financière de l'Oxer - **FOX** agréée par l'autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2006 sous le numéro GP 06-000007 (ci-après « **SGP** ») vous informe que les parts FCP « **FOX FRANCE** » (ISIN : FR0010342055) seront décimalisées en dix-millièmes de parts (sur le stock-titres du 10/09/2019).

Cette opération permettra un meilleur accès des investisseurs à l'OPC et facilitera les opérations de souscriptions et de rachats. Cela signifie que vous pourrez passer vos ordres de souscriptions ou de rachat en donnant un montant en euros.

Cette opération ne change pas la valeur liquidative de l'OPC mais le nombre de parts de l'OPC qui sera exprimé avec des décimales.

Cette modification prendra effet à compter du **11/09/2019**.

Si toutefois ces opérations ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité d'obtenir le rachat de vos parts à tout moment à compter de la date de réception du présent courrier d'information.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ Profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

✓ Augmentation des frais : NON

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS

FCP	FOX France (ISIN : FR0010342055)	
	AVANT	APRES
Fractionnement des parts	NON	OUI
Minimum de souscription	Une (1) part entière	Une (1) part entière
Montant minimum des souscriptions ultérieures et de rachats	Une (1) part entière	un dix-millième (1/ 10 000ème) de part

3. Éléments importants.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le dernier DICI/prospectus/Règlement du fonds est disponible gratuitement :

- ✓ sur simple demande écrite, auprès de Financière de l'Oxer – Fox – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne-Billancourt.
- ✓ Par courriel à l'adresse suivante : information@fox-am.com
- ✓ Sur le site internet de la Fox : www.fox-am.com
- ✓ Sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier habituel.

Ces opérations, si elles vous conviennent, ne nécessitent de votre part aucune démarche à effectuer concernant vos positions actuellement détenues.

Nous vous précisons que, si ces opérations ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité d'obtenir, le rachat de vos parts à compter de la date de réception du présent courrier d'information.

Si vous n'avez pas d'avis sur les opérations visées, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel et/ou le commercialisateur des fonds.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations sur les conséquences de ces opérations qu'il vous siérait d'obtenir,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

FOX - Gestion d'actifs
Christophe Blanchot
Directeur Général

